

CODE D'ÉTHIQUE

MEMBRE DE TOURISME GASPÉSIE

Tourisme Gaspésie a pour mission de mobiliser, représenter, soutenir et promouvoir l'industrie touristique de la Gaspésie. Ce code d'éthique établit les principes et comportements attendus des membres afin d'assurer une offre touristique de qualité, respectueuse des personnes, des communautés et de l'environnement. L'adhésion à ce code est une condition essentielle à l'appartenance à Tourisme Gaspésie et constitue un engagement moral envers les visiteurs, les partenaires et la communauté gaspésienne.

VALEURS FONDAMENTALES

Concertation : Susciter et maintenir le travail de collaboration avec nos membres et partenaires pour être à l'écoute de notre industrie, prendre part aux discussions et prendre les décisions qui en découlent, en s'assurant d'agir de manière coordonnée, structurée et constructive, dans le respect de notre mandat et de celui de nos partenaires.

Équité et transparence : Dialoguer avec notre industrie avec la même considération, quelle que soit la taille des entreprises, organisations et regroupements, et lui communiquer ouvertement nos réflexions et les décisions qui en découlent, prises en considération de ses besoins et intérêts.

Savoir et partage : Disposer du savoir, de la connaissance du marché et du savoir-faire nécessaires pour favoriser la croissance de l'industrie touristique, puis en faire profiter nos membres et partenaires en leur communiquant des données pertinentes.

ENGAGEMENTS ENVERS LES VISITEURS

Les membres s'engagent à :

- Offrir une information juste, claire et véridique sur leurs produits, services et tarifs;
- Accueillir les visiteurs avec courtoisie, professionnalisme et équité, sans discrimination;
- Veiller à la sécurité, le bien-être et la satisfaction de la clientèle;
- Respecter la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels des visiteurs;
- Traiter les plaintes et commentaires de manière transparente et constructive.

RESPECT DES COMMUNAUTÉS ET DU MILIEU

Les membres s'engagent à :

- Contribuer positivement au développement économique et social de la Gaspésie;
- Respecter les modes de vie, les traditions et le patrimoine culturel local;
- Favoriser des relations harmonieuses et avoir un respect des lieux, des usages, des communications et de la culture avec les communautés locales et autochtones.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conscients de la richesse et de la fragilité des écosystèmes gaspésiens, les membres s'engagent à :

- Adopter des pratiques écoresponsables et durables;
- Réduire leur empreinte environnementale (gestion des déchets, consommation d'énergie, ressources naturelles);
- Sensibiliser les visiteurs au respect de l'environnement et des sites naturels;
- Se conformer aux lois et règlements environnementaux en vigueur.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET CONCURRENCE LOYALE

Les membres s'engagent à :

- Exercer leurs activités avec honnêteté, transparence et professionnalisme;
- Respecter les lois, règlements et normes applicables à leurs activités;
- Favoriser une concurrence saine et loyale entre les entreprises touristiques de la Gaspésie;
- S'abstenir de toute pratique trompeuse, dénigrante ou frauduleuse;
- Reconnaître et respecter le travail des partenaires et collaborateurs.

ENGAGEMENT ENVERS TOURISME GASPÉSIE

Les membres s'engagent à :

- Respecter la mission et les orientations de Tourisme Gaspésie;
- Collaborer de bonne foi aux initiatives collectives et aux actions de promotion;
- Utiliser adéquatement l'image, les outils et les communications de l'organisation;
- Informer Tourisme Gaspésie de toute situation pouvant nuire à la réputation de la destination.

OBLIGATION DU MEMBRE

- Acquitter le montant de l'adhésion annuelle selon les modalités indiquées lors du renouvellement;
- Fournir à Tourisme Gaspésie, aux dates demandées, les informations et le matériel requis pour la réalisation de documents et outils promotionnels de la destination;
- Offrir à la clientèle touristique un service de qualité compatible avec les standards de l'industrie touristique;
- S'il y a lieu, fournir à Tourisme Gaspésie les dépliants requis pour la saison en paquets de cinquante (50) exemplaires (frais applicables si manutention nécessaire);
- Le membre se porte responsable de toute dette contractée à sa demande relative aux services obtenus de Tourisme Gaspésie et qui lui sont facturés par cette dernière. Il s'engage à payer un taux d'intérêt annuel de 12 % (1 % par mois) sur tout solde non acquitté après 30 jours, de même que les frais légaux qui seraient engagés dans le cadre du recouvrement de comptes impayés.

APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE

- Tout manquement au présent code peut entraîner des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à la **suspension ou au retrait du statut de membre par le conseil d'administration**;
- Les membres sont invités à signaler toute situation contraire à l'esprit ou à la lettre de ce code;
- Le code d'éthique peut être révisé périodiquement afin de demeurer pertinent et aligné avec les meilleures pratiques du secteur touristique.

En adhérant à ce code d'éthique, les membres de Tourisme Gaspésie affirment leur volonté de contribuer à un tourisme responsable, durable et rassembleur, au bénéfice de la région, de ses habitants et de ses visiteurs.

Est membre de Tourisme Gaspésie tant et aussi longtemps que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de sa décision de mettre fin à la présente entente.

Politique dûment adoptée et résolu l'unanimité par le CA du 24 et 25 février 2026
Conseil d'administration de Tourisme Gaspésie